



A tous les habitants de Haute-Rivoire

INFORMATION MUNICIPALE - N° 32 / 2018

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pour la rentrée, l'accueil de la bibliothèque a été réaménagé. A en croire les visiteurs, l'espace paraît plus grand et plus convivial. A votre disposition deux fauteuils pour parcourir un livre ou un magazine, et une table basse pour les enfants qui peuvent ainsi s'installer pour regarder des livres ou lire.

A vos agendas :

* **Lecture et Aiguilles, Vendredi 19 Octobre de 14 H.30 à 15H.30** atelier canevas.

* **Ateliers vacances, Mercredi 24 Octobre de 15 H à 18 H** fabrication de petits gâteaux secs (les boules de poilus) et réalisation de petits sacs aumônières pour mettre les gâteaux, **Mercredi 31 Octobre de 15 H à 18 H** réalisation de flip-books (l'ancêtre du dessin animé).

Dimanche 11 novembre : Commémoration du centenaire de la fin de la guerre 14/18, **distribution des boules de poilus par les enfants.**

Et bien sûr, toujours des nouveautés sur les rayons de la bibliothèque, bientôt les livres de la rentrée littéraire. Bonne rentrée à tous.

MUTUELLE COMMUNALE

Nouvelle permanence à Haute-Rivoire **Vendredi 5 octobre de 14 H à 18 H.** sur rendez-vous pris au **05 64 10 00 48 (numéro gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 18h**

De plus en plus de personnes ont adhéré à la mutuelle et donc de plus en plus de rendez-vous sont demandés. N'attendez pas l'échéance de votre mutuelle actuelle pour vous renseigner car il y a un préavis à respecter pour résilier votre contrat.

PANNEAUX DE SIGNALISATION MOBILES ET TEMPORAIRES

Nous mettons à la disposition des entreprises, des agriculteurs et des particuliers des panneaux de signalisation mobiles et temporaires pour tous travaux débordant sur la voie publique ou mettant en danger les automobilistes ou les piétons (travaux agricoles, déménagement, ravalement de façade etc....).et nous rappelons qu'un **arrêté de voirie** doit être déposé en mairie.

Ces panneaux doivent être demandés en mairie, ils vous seront prêtés **gratuitement.**

ORDURES MENAGERES

Si vous venez d'emménager sur la commune de Haute-Rivoire, si vous envisagez de quitter la commune, si vous avez un enfant qui a quitté votre domicile ou qui revient à votre domicile, vous devez absolument fournir un justificatif de ce changement à la **Communauté de communes des Monts du Lyonnais** pour régulariser votre **redevance d'ordures ménagères.** Renseignements au **07-60-45-32-18.**

RAPPEL ECOBUAGE :

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses **déchets verts** à l'air libre. Ils doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un **compost individuel.** Merci de respecter ces règles pour le bien être de vos voisins.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Pour le moment, **pour pouvoir voter, il faut être inscrit avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.** Vous avez donc jusqu'au **31 décembre 2018** pour venir en mairie vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Chaque personne majeure devra apporter un justificatif de domicile à son nom et une pièce d'identité (**carte d'identité ou passeport**).

Puis à compter du 1^{er} Janvier 2019, il existera un Répertoire Electoral Unique.

La révision annuelle de la liste électorale communale sera supprimée au profit d'une révision permanente.

Les Français établis hors de France devront pour leur part choisir entre une inscription sur les listes consulaires à l'étranger et une inscription sur celles de leur commune française de rattachement.

Une fois les nouvelles dispositions applicables, il sera possible de s'inscrire 30 jours avant le vote.

Une nouvelle carte électorale sera envoyée à tous les électeurs.

DATES A RETENIR

Mercredi 7 Novembre : Le repas du CCAS aura lieu à la **Salle Pierre Delage**, toutes les personnes concernées reçoivent une invitation et doivent rendre réponse au plus vite.

Dimanche 11 Novembre : La Municipalité vous convie à la **cérémonie du 11 Novembre** qui aura lieu cette année à **11 H.15 Place du Monument**. Pour le **centenaire** de cette commémoration nous espérons vous voir nombreux avec vos enfants.

Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi devant la Salle de la Thoranche.

Samedi 24 Novembre : Venez rencontrer vos Sapeurs-Pompiers à **17 H.00** à la Salle Pierre Delage. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la population.

DISTRIBUTION SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelles aura lieu Maison DELAGE, Place du Monument aux dates suivantes :

- Jeudi après-midi **13 Décembre** de 14 H. à 17 H.

- Samedi matin **15 Décembre** de 9 H. à 12 H.

- Samedi matin **5 Janvier 2018** de 9 H. à 12 H.

ATTENTION ! Aucun sac poubelle ne sera distribué à la mairie en dehors de ces dates, il n'y a plus de stockage. Vous pouvez demander à vos voisins, amis, membres de votre famille de les récupérer pour vous si vous êtes absents.

BROCANTE DU DIMANCHE 14 OCTOBRE

En raison de la brocante qui aura lieu au cœur du village, la circulation sera interdite et le stationnement sera interdit dans la Rue des Chèvres, devant l'église ainsi que Place du Foirail et Place du Monument

SIGNALETIQUE

Un gros dossier que nous avons mis en route il y a déjà plusieurs mois et que nous avons mis de côté provisoirement pour diverses raisons.

Il va tout de même arriver à terme avec la pose d'ici fin Octobre de panneaux directionnels et de totems à chaque entrée de village.

Il ne restera qu'un RIS (Relais Information Service) à installer sur le parking des écoles.

CONTENEURS A VERRE ET PAPIER

Tout d'abord la municipalité regrette les désagréments de cet été.

En effet les conteneurs étant en très mauvais état la Communauté de communes a passé une commande groupée mais ne sera livrée que dans le dernier trimestre 2018. En attendant il a fallu faire avec ceux qui restaient.

Nous en profiterons donc pour rajouter des points de dépose verres et papier.

Dorénavant vous pourrez déposer vos verres et papiers sur 5 endroits différents :

- Lieux actuels : Vers la chapelle de Rampôt – sur la place du Gousson – vers la salle des sports.

- Lieux supplémentaires : **Parking local technique côté maison de retraite – entrée ZA des Sapins.**

De même en Mars 2016 nous vous avons parlé d'une **borne de collecte de vêtements**. N'étant pas seuls décideurs, le projet était resté en stand-by mais finalement cette borne pourrait être installée en début d'année 2019, nous l'espérons.

RAPPEL AUX ASSOCIATIONS

N'oubliez pas de faire passer vos articles et photos pour l'Echo de la Thoranche avant le **Vendredi 19 Octobre 2018** par mail de préférence à pbgerin@yahoo.fr ou en déposant vos documents.

Cette même adresse mail peut vous servir pour diffuser vos infos sur le panneau lumineux et n'oubliez pas aussi de signaler vos modifications à faire sur le site internet de la commune.

Attention aucune info sur des manifestations associatives ne sera mise sans votre demande écrite.

INCIVILITÉS

La propreté : point de départ d'un cadre de vie agréable : Du papier de bonbon ou du mouchoir jetés sur la voie publique, du matelas ou du bidon d'huile de vidange déposés à même le sol quand ce n'est pas en pleine nature, déjections canines sur les trottoirs, tags sur les murs... nous avons tous déjà constaté des comportements décevants de la part de certains.

Cette situation est d'autant plus déplorable qu'elle est le résultat exclusif de quelques incivilités qui suffisent malheureusement à dégrader notre cadre de vie. Si l'on agit chacun à son niveau, on peut changer les choses en profondeur.

Vivre dans un village propre, c'est facile si chacun y met du sien !

Quelques exemples que l'on ne devrait pas voir :



Un lundi soit 2 jours avant le ramassage –
Merci de respecter les consignes et de déposer vos sacs
le Mardi soir ou Mercredi matin.

Un été très chaud avec des conteneurs en moins –
Rempportez vos verres, signalez le en mairie et
revenez 2 ou 3 jours plus tard.



TRAVAUX VOIRIE

Notre commune a toujours en cours de nombreux chantiers.

* L'aménagement de **l'entrée du village Route de Lyon** est maintenant terminé. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs et la mise place de l'éclairage public ont été réceptionnés le 20 Septembre.

* **Route de Virigneux**, ce sont les enrobés définitifs qui ont été réalisés suite aux travaux de la SOGEA sur le réseau d'eau potable.

* **Route de Meys**, c'est le département qui a entrepris la réfection du pont sur la Thoranche et la route devrait rester fermée jusqu'au 19 Octobre.

* Le plus gros chantier pour la commune se situe **Rue de Rampôt**. Après 2 mois de travaux avant l'été sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, depuis début Septembre c'est l'enfouissement des réseaux EDF, Numéricable, France télécom et l'éclairage public qui a commencé.

Cette rue restera totalement fermée au moins jusqu'au 15 Octobre et ensuite par intermittence pour terminer le câblage, la pose des mats d'éclairage public, les raccordements et l'enlèvement des poteaux.

Malheureusement, tous ces travaux ne devraient se terminer qu'en fin d'année ce qui ne permettra pas de réaliser la chaussée dans de bonnes conditions climatiques. Donc il a été décidé de reporter la réfection de voirie au printemps 2019 dès les beaux jours.

Tous ces chantiers ont bien sûr un impact important sur la circulation et tout le monde a été plus ou moins impacté. Malgré quelques vitesses excessives encore sur le chemin de la Charmatièrre, nous tenons à signaler que grâce à la prudence et à la compréhension de chacun, aucun dysfonctionnement n'a été constaté. Un grand merci à tous.

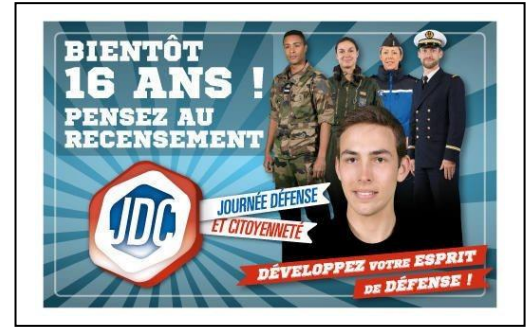
LE RECENSEMENT

Une démarche qui permet :

- de vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).
- de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

Quelles sont les Pièces à fournir ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- un justificatif de domicile ;
- le livret de famille.



La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement.

Les informations relatives "au parcours de citoyenneté" sont consultables sur le site internet www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Le certificat d'immatriculation (CI) a remplacé la carte grise depuis le 15 avril 2009. Ce document est un titre sécurisé, envoyé directement au domicile contre signature du titulaire.

Les démarches liées aux cartes grises sont désormais dématérialisées (il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture) :

- soit en ligne sur le site de [l'Agence Nationale des Titres Sécurisés \(ANTS\)](http://l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)) : (l'ancien propriétaire devra déclarer la cession du véhicule en ligne et vous communiquer le code de cession qu'il a obtenu).
- soit auprès [d'un professionnel habilité.](#)

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Dans le département du Rhône, depuis le **21 Mars 2017**, vous ne pouvez plus aller à la mairie de votre domicile pour une demande de carte d'identité.

Seules certaines mairies sont habilitées à le faire comme **St Laurent de Chamousset, L'Arbresle et St Symphorien sur Coise** pour les plus proches de chez nous.

Vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Attention

- **La pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (avec les pièces justificatives).**
- En cas de renouvellement pour **la perte ou le vol** d'une CNI, **vous devez fournir un timbre fiscal de 25€.**

